



Fisheries
Transparency
Initiative

Demande de Candidature à la FiTI

Pays :

Mauritanie

Date de Candidature :

25 novembre 2018

Ce formulaire de Candidature est fourni par le Secrétariat International de la FiTI.



Version du formulaire : 1.0

Date : 01.06.2018

Langue du formulaire : français

Contents

FONDEMENTS ET OBJECTIFS	3
CONDITIONS LEGALES ET ADMINISTRATIVES	4
ETAPE 1 : ENGAGEMENT PUBLIC.....	5
ETAPE 2 : ENVIRONNEMENT PROPICE A LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES.....	6
ETAPE 3 : MINISTERE EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FITI ET HAUT RESPONSABLE EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FITI	7
ETAPE 4: GROUPE NATIONAL MULTIPARTITE FITI.....	9
ETAPE 5 : SECRETARIAT NATIONAL FITI.....	11
ETAPE 6 : PLAN DE TRAVAIL.....	14
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES.....	16



Fondements et objectifs

Veillez fournir une déclaration générale sur les raisons de mise en œuvre de la FITI dans votre pays et sur les objectifs que votre pays cherche à atteindre par le biais de la FITI.

Raisons de la mise en œuvre :

- L'importance de la contribution des ressources halieutiques à l'économie nationale à travers la génération de revenus et de l'emploi ;
- L'importance du secteur des pêches à la contribution à la sécurité alimentaire au niveau du pays ;

Objectifs à atteindre :

- Le renforcement de la Gouvernance dans le secteur des pêches à travers une gestion transparente, durable et inclusive
- Contribuer de manière résolue à renforcer la transparence et la participation dans la gouvernance du secteur de la pêche pour promouvoir une durabilité environnementale, économique et sociale de la pêche maritime en Mauritanie.
- Aider les citoyens à accroître leur responsabilité dans la prise de décision, afin d'établir des règles du jeu équitables entre tous les pays en matière de transparence dans la pêche.

Conditions légales et administratives

Veillez indiquer les conditions légales et administratives de mise en œuvre de la FITI dans votre pays (ex : décret présidentiel), le cas échéant.

- Arrêté conjoint n°115 MEF/MPEM portant création d'un Groupe National Multipartite (GNM) en date du 23.01.2017 :
http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/arrête_conjoint_mef_mpem_gnm_fiti_1.pdf
- Arrêté n°55/MEF en date du 23.01.2017, portant Nomination du Haut Responsable en charge de la mise en œuvre de la FITI :
http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/arrête_president_gnm_responsable_mauritanie_fit_i.pdf
- Lettre de la Secrétaire Générale du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime adressée au Responsable National du GNM en date du 24.01.2017, désignant le Secrétaire National de la FITI.
http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/designation_secretaire.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion Responsable des Pêches et de l'Économie Maritime 2015–2019, adoptée en février 2015 (cf.Axe 61.1.13.3 Promouvoir la transparence)
www.peches.gov.mr/IMG/pdf/strategie_mpem_fr.pdf
- Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030(cf.Volume 1, paragraphe 228 sur la Pêche ; Volume 2, paragraphe 247 sur la Préservation du patrimoine halieutique et environnemental marin et intégration accrue du secteur de la pêche à l'économie nationale et mondiale)
<http://www.economie.gov.mr/spip.php?article547>
- Promotion de la transparence au niveau de la pêche, institué par la Loi n°2015-017 en date du 29.07.2015 portant code des pêches maritimes (cf.article 25)
http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/code_peches_2015-017_fr_version_finale_scannee.pdf ;
- Arrêté n° 265/MPEM en date du 09.04.2018, portant création et organisation d'une cellule dénommée « Observatoire Économique et Social des Pêches » de mise en place des mécanismes de suivi tels que les Systèmes d'information sur la pêche, l'Observatoire Économique et Social de la pêche, Dashboard
www.peches.gov.mr/IMG/pdf/fr_arrete_no_265_creation_organisat_oesp.pdf

Etape1 :Engagement public

→ Standard FITI, Partie I, Section A.1



Une copie de la déclaration publique doit être jointe en annexe dans cette demande de Candidature.

Veillez indiquer où la déclaration de mise en œuvre de la FITI dans votre pays peut être trouvée (ex : site internet, communiqué de presse). Par ailleurs, merci de préciser si cette déclaration

- a été publiée dans les médias, comme par exemple à la radio, à la télévision, dans la presse écrite et dans les médias sociaux ;
- a été traduite dans les langues officielles de votre pays (le cas échéant).

Discours du Président de la République lors de la Conférence Internationale pour le lancement de la FITI, organisée à Nouakchott le 03 Février 2016 (Journal Horizon N°6696 page 3 en date du 04.02.2016, http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/extrait_horizons_no6696-04.02.2016.pdf)

La Déclaration de Nouakchott sur la Fisheries Transparency Initiative (FITI) se trouve sur : http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/fiti_1stintconf_declaration_fr_20160212_1_.pdf)

La déclaration d'engagement a été largement couverte par la presse écrite et numérique en arabe et français(ex. le journal Horizon N°6696 du 04.02.2016 en arabe et français) et a été diffusée à la radio, à la télévision en arabe, français, pular, soninké et wolof.

La décision a été promue lors de plusieurs événements régionaux de haut niveau comme en Conférence des Ministres de la Commission Sous-régionale de Pêches (CSRP) à Nouakchott le 12.07.2017 (http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/declaration_de_nouakchott-2.pdf)

Etape2 : Environnement propice à la participation des parties prenantes

→ Standard FITI, Partie I, Section A.2

Veillez décrire ci-dessous l'engagement du gouvernement à un environnement propice à la participation de la société civile et des professionnels de la pêche. Cette condition s'étend aux lois, aux réglementations et aux règles administratives applicables ainsi qu'à la pratique réelle.

- Existence d'un Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime
- Absence d'obstacles juridique, réglementaire ou administratif qui puissent entraver les parties prenantes à participer au processus de la FITI ;
- Stratégie Nationale de Gestion Responsable des Pêches et de l'Économie Maritime 2015–2019, adoptée en février 2015 (cf. Axe 6, 1.1.13.2 Promouvoir la concertation avec la profession, les autres acteurs et partenaires) : www.peches.gov.mr/IMG/pdf/strategie_mpem_fr.pdf ;
- Existence d'un Conseil Consultatif National des Pêches (CCNADP), institué par la Loi n°2015-017 en date du 29.07.2015 portant code des pêches maritimes (cf. article 20) : http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/code_peches_2015-017_fr_version_finale_scannee.pdf ;
- Existence d'une Loi régissant les organisations de la société civile, Loi n°64.098 relative aux associations du 09.06.1964 : <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/mauritanie/Mauritanie-Loi-1964-98-Associations.pdf>
- Existence d'une loi garantissant l'indépendance et la liberté de l'information et de la communication, Loi n°2008-026 instituant la Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel du 20.10.2006 (cf. article 4) : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/mauritanie-loi-026-2008.htm#Loi_n%C2%B0_2012-018

Etape 3 : Ministère en charge de la mise en œuvre de la FITI et Haut Responsable en charge de la mise en œuvre de la FITI

→ Standard FITI, Partie I, Section A.3

Nom et informations de contact du Ministère en charge de la mise en œuvre de la FITI :

Ministère de l'Économie et des Finances
MaimounaYAHDDHIH
Directrice Générale des Investissements Publics et de la Coopération Économique
E-Mail: maimouna.mintahmedsalem@gmail.com
Tél : + 222 36233488

Veillez décrire les raisons du choix de ce Ministère pour diriger la mise en œuvre de la FITI :

Le Ministère de l'Économie et des Finances a pour mission générale de concevoir, coordonner et assurer le suivi de l'exécution de la politique économique et sociale du Gouvernement. Il participe à l'élaboration et le suivi des politiques et stratégies régionales globales et veille à leur adéquation avec les orientations de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP). Le MEF est en charge du suivi de la bonne gouvernance en Mauritanie.

Nom, statut, rôle et coordonnées du Haut Responsable et charge de la mise en œuvre de la FITI :

MaimounaYAHDDHIH
Directrice Générale des Investissements Publics et de la Coopération Économique, Ministère de l'Économie et des Finances désignée par Arrêté N° 55/MEF en date du 23.01.2017, portant Nomination du Haut Responsable en charge de la mise en œuvre de la FITI.
E-Mail: maimouna.mintahmedsalem@gmail.com
Tél : + 222 36233488

Demande de Candidature à la FiTI

Veillez décrire les raisons du choix de ce Haut Responsable en charge de la FiTI (ex : compétences, expérience).

La Direction Générale des Investissements Publics et de la Coopération Économique constitue l'interface avec les partenaires au développement. Par ailleurs, la Direction est responsable de la mobilisation des ressources financières et du suivi de la mise en œuvre des financements.

Veillez indiquer où l'annonce de la nomination du Ministère en charge de la mise en œuvre de la FiTI et du Haut Responsable en charge de la FiTI peut être trouvée dans le domaine public (ex : site internet, communiqué de presse).

Arrêté N° 55/MEF en date du 23.01.2017, portant Nomination du Haut Responsable en charge de la mise en œuvre de la
FiTI http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/arrete_president_gnm_responsable_mauritanie_fiti.pdf

Etape4 : Groupe National Multipartite FITI

→ Standard FITI, Partie I, Section A.4

Nom, statut, rôle,
organisation/institution et
coordonnées du Président du
Groupe National Multipartite :

MaimounaYAHDIH

Directrice Générale des Investissements Publics et de la
Coopération Économique, Ministère de l'Économie et des Finances
désignée par Arrêté N° 55/MEF en date du 23.01.2017 portant
Nomination du Haut Responsable en charge de la mise en œuvre
de la FITI.

E-Mail : maimouna.mintahmedsalem@gmail.com

Tél : + 222 36233488

Nombre de Membres du
Groupe National Multipartite :

Nombre Total de Membres par groupe de parties prenantes :

15 membres (5 représentants du gouvernement, 5 représentants
du secteur privé et 5 représentants de la société civile) plus 5
observateurs permanents (2 représentants du parlement, 1
représentant de la recherche, 1 expert des pêches et 1
représentant des partenaires techniques et financiers)

Veillez indiquer où les informations concernant les Membres du Groupe National Multipartite peuvent être trouvées dans le domaine public (ex : site internet), y compris leur nom, statut, rôle, organisation/institution et coordonnées, par groupe de parties prenantes.

L'arrêté définissant la composition du GNM est disponible sur le site internet du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime :

http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/arrete_conjoint_mef_mpem_gnm_fit1.pdf

Liste des Membres du GNM : <http://www.peches.gov.mr/presentation-de-la-fit1>

Demande de Candidature à la FITI

Veillez décrire les efforts et mesures prises pour garantir l'ouverture et l'inclusion du processus d'invitation à participer au Groupe National Multipartite.

Depuis le début du processus, des concertations ont été organisées avec l'ensemble des parties prenantes concernées (Réunions à Nouakchott le 04.10.2015 et le 27.05.2016 avec les acteurs de la pêche, de la gouvernance et de la transparence).

La composition du GNM a été définie suivant une consultation inclusive, à travers des ateliers de consultations à Nouadhibou et à Nouakchott (26.-29.01.2016 et 01.02.2016), regroupant l'ensemble des parties prenantes concernées (cf. Rapport des ateliers FITI http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/rapport_atelier_fiti.pdf).

Les ministères concernés (MEF, MPEM) ont ensuite envoyé des lettres aux différentes parties prenantes pour la désignation des représentants au niveau du GNM.

Veillez fournir des informations sur le processus de sélection réalisé par chaque groupe de parties prenantes pour nommer leurs propres représentants.

Administration : Les institutions gouvernementales ciblées ont désigné les représentants de l'administration, en réponse au courrier du MEF.

Secteur privé : Le MPEM a adressé une lettre de demande de désignation des représentants au niveau du GNM à la FNP (pour le moment la seule Fédération inscrite au Patronat National). Suite à une concertation interne la FNP a désigné ses représentants.

Société civile : La désignation des acteurs de la société civile a été effectuée à travers le Ministère chargé de la communication, des Relations avec le parlement et avec la société civile. C'est ainsi que les familles, à travers une concertation interne, ont fait désigner leurs représentants.

Veillez indiquer où les Termes de Référence officiels du Groupe National Multipartite FITI peuvent être trouvés dans le domaine public (ex : site internet).

Termes de Référence du Groupe National Multipartite de la FITI, approuvé le 23.11.2018 :

http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/tdrs_gnm_fiti.pdf

Etape5 : Secrétariat National FiTI

→ Standard FiTI, Partie I, Section A.5

Organisation/Structure
d'accueil et adresse du
Secrétariat National FiTI :

Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM)
Direction de l'Aménagement des Ressources et des Études (DARE)
B.P.: 137 Nouakchott – Mauritanie
Tél. : +222 45 2913 39
Tél. : +222 45 29 54 41

Veillez décrire les raisons du choix de cette organisation/structure pour accueillir le
Secrétariat National FiTI.

Le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime est responsable de la mise en œuvre des politiques de pêches. Cette situation permet l'accessibilité du Secrétariat aux différentes parties prenantes, spécialement les acteurs de la pêche ainsi que la facilité d'accès aux informations sur le secteur, notamment pour la compilation du rapport.

Nom, statut et coordonnées du
Directeur du Secrétariat :

Lamine Camara
Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Études (DARE),
Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM)
E-Mail : laminecam2000@gmail.com
Tél: +222 46 41 54 98

Demande de Candidature à la FITI

Nombre actuel d'employés permanents du Secrétariat (mi-temps et plein temps), y compris leur nom, statut et rôle :

Permanent : Secrétaire National – Lamine Camara

Mi-temps : Assistante technique – Sophie Girke

En cours de mise en place, tel que prévu dans les TdR :

- (i) Expert(e) technique
- (ii) Assistant(e) d'administration
- (iii) Chargé(e) de communication
- (iv) Responsable financier
- (v) Agent(e) de service

Veillez décrire le processus de sélection des principaux employés du Secrétariat (ex : qualifications, expérience).

Le processus de sélection se fait sur la base des fiches de postes réalisées et selon les qualifications et expériences des postulants.



Demande de Candidature à la FITI

Veillez décrire les mesures prises pour mettre en place un Secrétariat national FiTI autorisé en bonne et due forme et doté de ressources suffisantes pour son fonctionnement.

Affectation d'un siège pour le Secrétariat au niveau du MPEM

Identification des besoins de fonctionnement :

- Le besoin en ressources humaines nécessaires est identifié et en partie opérationnalisé avec l'appui du personnel administratif de la DARE, qui représente le Secrétariat de la FiTI
- Ressources financières approuvées au niveau de la loi de finance pour 2018/2019
- Ressources financières disponibilités au niveau national par les partenaires au développement, notamment la GIZ et la Banque mondiale

Les documents de base ont été élaborés et validés par le GNM :

- TdR du GNM et Secrétariat
- Plan de Travail budgétisé
- Fiches de postes

Veillez indiquer où les Termes de Référence officiels du Secrétariat National FiTI peuvent être trouvés dans le domaine public (ex : site internet).

Termes de Référence du Secrétariat National de la FiTI, approuvés le 23.11.2018 :

http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/liste_des_membres_du_groupe_national_multipartite_261118.pdf

Etape6 : Plan de Travail

→ Standard FITI, Partie I, Section A.6



Une copie du Plan de Travail doit être jointe en annexe dans cette demande de Candidature.

Veillez indiquer où le Plan de Travail pour la première période de Rapport peut être trouvé dans le domaine public (ex : site internet).

Plan de Travail budgétisé, approuvé le 23.11.2018 :

http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/plan_de_travail_fiti_2018-19.pdf

Veillez indiquer si des contributions d'acteurs en dehors du Groupe National Multipartite ont été incluses lors de la réalisation du Plan de Travail.

Des personnes-ressources ont été invitées aux différentes réunions du GNM et à l'atelier de finalisation du Plan de Travail pour appuyer la réflexion, notamment des experts des pêches, de l'ITIE et du MPEM. Les observateurs permanents ont contribué activement au débat. Le Secrétariat international a été sollicité dans toutes les étapes d'élaboration, pour assurer la conformité avec le Standard de la FITI.

Demande de Candidature à la FITI

Veillez indiquer si une étude de cadrage initiale a été réalisée pour guider le processus national FiTI ainsi que le premier Plan de Travail.

Étude de faisabilité du Secrétariat International, mai 2017, visite approuvée par le Ministère de l'Économie et des Finances

Atelier d'Élaboration du Plan de Travail, février 2018, modéré par Jim Bennett (Rapport de Synthèse de l'atelier <http://www.peches.gov.mr/pvs>)

Veillez documenter l'approbation du premier Plan de Travail par le Groupe National Multipartite.

Les trois PVs des réunions concernant le Plan de Travail sont disponibles sur le site web du MPEM : <http://www.peches.gov.mr/pvs>

Informations supplémentaires

Veillez fournir toute information supplémentaire qui pourrait être utile au Conseil d'Administration International de la FITI pour évaluer cette demande de Candidature. Bien que cette section soit facultative, de telles informations pourraient inclure :

- les organisations et/ou individus impliqués dans le processus d'adhésion (et leurs activités) ;
- toute autre information pertinente permettant d'évaluer le franchissement de chaque étape d'adhésion ;
- d'éventuels efforts effectués pour explorer des synergies opérationnelles dans le cas où des secrétariats ou organisations similaires appuyant des initiatives multipartites seraient présentes dans le pays ;
- l'année civile déterminée pour couvrir le premier Rapport FITI.

Organisations impliquées : ITIE, PCQVP, 3CM, les Fédérations de Pêche

Organisations d'appui: Banque Mondiale (PRAO-MR), GIZ, PRCM

La Mauritanie a promu la FITI lors de plusieurs événements régionaux de haut niveau comme :

- en Conférence des Ministres de la Commission Sous-régionale de Pêches (CSRP) à Nouakchott le 12.07.2017 (http://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/declaration_de_nouakchott-2.pdf)
- au Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée à Monrovia, Liberia, le 16 décembre 2016 (<https://www.fcwc-fish.org/fr/les-publications/les-documents/rapports-des-reunions/download/10-rapports-de-reunions/101-rapport-de-la-9-eme-session-de-la-conf%C3%A9rence-des-ministres-cm-du-comit%C3%A9-des-p%C3%A9ches-du-centre-ouest-du-golfe-de-guin%C3%A9e-cpco.html>)
- un atelier sur la FITI dans le cadre de la semaine de la corruption organisée en Mauritanie, à Nouadhibou le 22.12.2016 (<http://cridem.org/imprimable.php?article=692394>)
- ainsi que d'autres rencontres régionales et internationales en Gambie, au Maroc, en Namibie, au Sénégal et en Tunisie

Le Conseil Consultatif National des Pêches (CCNADP) a constitué une source d'inspiration pour l'identification des parties prenantes et pour la création du GNM

Échange d'expérience entre la FITI et le Comité National de l'ITIE pour la réalisation des documents de base et l'exploration des opportunités de synergie au niveau des secrétariats

Le Groupe National Multipartite a décidé que son premier Rapport FITI couvrira la période 01.01.-31.12.2018